

ET SI ON FICHAIT L'ADN DE TOUS LES POLICIERS ?

LE 16 FÉVRIER 2011 JEAN MARC MANACH

Le ministère de l'Intérieur propose de ficher l'ADN de l'ensemble des gendarmes et des policiers. Objectif: éviter qu'ils ne soient confondus avec les criminels et délinquants qu'ils croisent sur leur route...

La semaine passée, L'Express **révéla**it que "le ministère de l'Intérieur, en coordination avec les syndicats de police, a lancé une réflexion sur la création d'un fichier génétique spécifique dans lequel seraient intégrés les profils ADN de tous les enquêteurs" :



Cette base de données, appelée "base d'exclusion", serait distincte de l'actuel Fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg), qui recense, lui, les personnes mises en cause et les condamnés.

L'objectif est d'éviter les erreurs sur les scènes de crimes, où les enquêteurs laissent parfois leurs propres traces biologiques. Le seuil de détection étant aujourd'hui très bas, plusieurs cas de "pollution" ont ainsi été observés ces dernières années, y compris dans des affaires sensibles.



Le risque de "pollution" est bien réel, comme le montre l'**enquête** que j'avais consacrée aux erreurs imputables aux "experts" de la preuve par l'ADN, ou encore, et de façon plus prosaïque, ce commentaire posté en réponse à l'article de l'Express :



Ca me paraît évident que c'est nécessaire, d'abord les rares cas de pollution, c'est assez faux; Quand j'ai bossé dans les banques très rapidement j'ai dû bloquer tous les policiers qui venaient lors de braquage qui commençaient à mettre les mains sur les portes des sas, ne prenaient pas de gants à l'intérieur etc etc.. certes ce ne sont pas des meurtres mais quand on voit cette négligence affichée, on tombe des nues.



Quand l'ADN rend parano

On peut raisonnablement penser que les policiers sont aujourd'hui, de plus en plus formés, pour éviter de polluer ainsi une scène de crime ou de délit. Mais la réflexion initiée par le ministère de l'Intérieur démontre que le risque est loin d'être nul.

Un autre internaute, plus suspicieux, craint de son côté que "les policiers dont l'ADN sera retrouvé sur le lieu d'un crime seront automatiquement considérés comme innocents, l'ADN relevé étant consécutif à une "erreur". Très pratique. Dans un état policier, évidemment..."



Le problème est ailleurs : en 2001, **près de la moitié** des policiers britanniques à qui leurs supérieurs avaient de même réclamé leur ADN avaient tout simplement refusé d'être ainsi fichés, pour les mêmes motifs. Leurs craintes étaient doubles :

. que des malfrats mal intentionnés ne prélèvent intentionnellement des mégots de clope, mouchoirs ou verres de policiers pour les laisser sciemment sur une scène de crime afin de les incriminer, et au motif que rien n'empêchera la police d'utiliser la "base d'exclusion" afin d'y rechercher des suspects (on a en effet déjà vu des malfrats laisser ainsi sciemment des traces ADN de leurs meilleurs ennemis sur les lieux de leurs propres délits);

. que la base de données génétiques ne soit, à terme, utilisée par des assureurs et autres mutuelles, ou encore pour effectuer des tests de paternité. Une crainte a priori injustifiée si l'on s'en tient aux objectifs affichés du fichier. Une crainte pas si irrationnelle que cela lorsque l'on se penche sur l'évolution des fichiers génétiques.

On a ainsi longtemps pensé que les segments qualifiés de "non-codants" enregistrés dans le FNAEG interdisaient tout tri sélectif en fonction de caractéristiques génétiques (couleur de peau, maladie, etc.). Or, il semblerait qu'**il n'y a pas d'ADN "neutre"**, et qu'à terme on puisse discriminer des empreintes génétiques en fonction de telles ou telles caractéristiques ...

Plus important : depuis ses débuts, le fichier ADN n'a cessé de grandir, grossir, s'élargir et de dériver de ses finalités premières. Petit retour en arrière.

Les paranos ne sont pas ceux qu'on croit

Dans l'émission que TF1 lui a gracieusement offert, Nicolas Sarkozy a quelque peu travesti la réalité **en déclarant** qu'il était celui qui avait créé le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) :



Lorsque j'ai créé le fichier d'empreintes génétiques pour les délinquants sexuels, souvenez-vous en 2003 le scandale que cela a fait. Aujourd'hui, on retrouve un coupable de viols sur deux !



Ce n'est pas grâce à leur ADN que l'on retrouve un violeur sur deux, et l'efficacité du fichier est loin d'être aussi probante. Fin 2009, le ministère de l'intérieur **avait ainsi répertorié** 17 740 rapprochements d'affaires entre des traces et des personnes précédemment "mises en cause", et 5 840 avec des personnes condamnées, soit un total de 23 580 affaires (plus 4 231 rapprochements "traces/traces" mais qui, faute d'avoir identifié le propriétaire de ces traces, ne peuvent à ce jour aboutir).

Le FNAEG répertoriant l'ADN de 1 214 511 personnes (à raison de 280 399 condamnés, et 934 112 "mis en cause"), ce sont donc 1.94% des personnes fichées (2,08% des condamnés, et 1,89% des "mis en cause") qui se sont retrouvés suspectés d'un crime ou d'un délit du fait d'avoir été génétiquement fichés.

**ANNÉE ACTIVITÉ ET ENREGISTREMENTS CUMULÉS DEPUIS LA CRÉATION
DU FNAEG**

	Profil génétique des personnes condamnées	Traces non identifiées	Profil génétique des personnes mises en cause	Rapprochement d'affaires Traces/ Traces/ Traces/ en cause	Traces/ Traces/ Traces/ condamnés
31 décembre 2009	280 399	62 258	934 112	4 231	17 740 5 840

Dans son rapport annuel intitulé **Criminalité et délinquance enregistrées en 2010**, l'Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (**INHESJ**), l'usine à statistiques du ministère de l'intérieur, dénombre 10 108 viols (dont 5 388 sur mineurs) pour la seule année 2010. On est donc bien loin de l'identification d'un violeur sur deux grâce à l'ADN... Mais on aimerait bien, effectivement, en savoir plus sur la teneur de ces "rapprochements", le type d'affaires que cela concerne, les conséquences judiciaires que cela a pu avoir, l'évolution du nombre et de la qualité de ces "rapprochements"...

Les paranos ne sont pas ceux qu'on croient

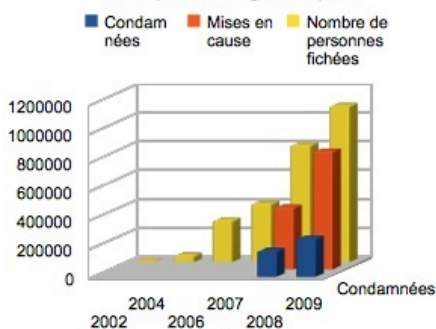
Plus gênant encore : ce n'est pas Nicolas Sarkozy qui a créé le FNAEG, quoi qu'il en dise. Comme le **rappelle** Wikipedia, le fichier a été créé, par le gouvernement socialiste, au travers de la loi Guigou du 18 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles, afin de fichier les personnes impliquées dans les infractions à caractères sexuelles.

En novembre 2001, ce même gouvernement socialiste élargissait son champ d'application dans sa loi pour la sécurité quotidienne (**LSQ**) aux crimes d'atteintes volontaires à la vie de la personne, de torture et actes de barbarie et de violences volontaires, aux crimes de vols, d'extorsions et de destructions, dégradations et détériorations dangereuses pour les personnes, et aux crimes constituant des actes de terrorisme.

Nicolas Sarkozy, lui, s'est contenté -si l'on peut dire- de l'élargir, non seulement aux personnes reconnues coupables de la quasi-totalité des simples délits, mais également aux personnes "mises en cause" dans ces types de délits.

Ce qui est reproché à Nicolas Sarkozy, ce n'est pas d'avoir créé le fichier génétique des délinquants sexuels, mais d'avoir élargi ce dernier aux simples suspects de la quasi-totalité des crimes et (surtout) des délits. D'où l'explosion du nombre de personnes fichées : 2100 en 2001, 1,2 million de personnes fin 2009, soit 1,86% de la population française. D'où le fait que près de 75% des personnes qui y sont fichées sont donc toujours "présumentes innocentes". D'où, enfin, les nombreux problèmes rencontrés depuis avec ces faucheurs d'OGM, manifestants et enfants que des gendarmes et policiers voulaient fichier.

Evolution du fichier FNAEG d'empreintes génétiques



Rajoutez-y le fait que la consultation du FNAEG **a été rendue possible** aux policiers d'un certain nombre de pays étrangers, alors même qu'**aucun accord** n'a été trouvé pour ce qui est de la protection des données personnelles ainsi échangées, et l'on comprend déjà un peu mieux ceux qui critiquent le FNAEG, à l'instar d'Olivier Joulin, du Syndicat de la magistrature, que j'avais **interviewé** en 2007 :



Selon une méthode éprouvée, dans un premier temps on justifie une atteinte générale aux libertés publiques en insistant sur le caractère exceptionnel [infractions sexuelles graves] et sur l'importance des modes de contrôles, en particulier concernant l'habilitation des personnels et les protocoles à mettre en œuvre.

Ils nous avaient été vantés pour rassurer les personnes qui criaient

aux risques d'atteintes aux libertés. Puis on élargit le champ d'application du Fnaeg, qui concerne aujourd'hui presque toutes les infractions, et on réduit les possibilités de contrôle. L'exception devient la norme.



Olivier Joulin dénonçait également la “perméabilité” des fichiers, et donc le fait que le risque ne relève plus tant des autorités publiques (“sauf dérapage de type écoutes de l'Elysée”) que de la possibilité de les voir détournés par des gens du secteur privé, ou des autorités d'autres pays hors du contrôle des juridictions françaises.

Interrogé par *Le Monde* sur cette montée en puissance du FNAEG, Matthieu Bonduelle, secrétaire général du Syndicat de la magistrature, se déclarait lui aussi, l'an passé, pour le moins circonspect :



Il faut reconnaître qu'il permet de résoudre des affaires, mais on est maintenant dans une logique d'alimentation du fichier. Personne ne prône le fichage généralisé, mais, de fait, on est en train de l'effectuer.



Alors, pourquoi ne pas ficher l'ADN de tous les policiers, et puis de tous les gendarmes aussi, et les pompiers, infirmiers, sans oublier les magistrats (qui ont accès aux scellés), les surveillants pénitentiaires (qui sont au contact de criminels), les personnels hospitaliers (qui s'occupent des victimes sur qui l'on prélève des traces génétiques)...

Aux USA, certains commencent à s'intéresser à l'ADN des familles des criminels et délinquants en fuite (ou qui n'ont pas encore été fichés), afin de voir si, d'aventure, on ne pourrait pas leur imputer certains crimes et délits impunis. En France, deux hommes politiques au moins, **Christian Estrosi** et **Jean-Christophe Lagarde**, se sont déjà prononcés pour un fichage génétique généralisé de l'ensemble de la population, “dès la naissance”, avait précisé Estrosi. Un objectif repris, **en 2009**, par les Emirats Arabes Unis :



La première étape est de mettre en place l'infrastructure, et d'engager les techniciens de laboratoire. Ce qui devait nous prendre environ un an.

Le but est de ficher, à terme, la totalité de la population.

Notre objectif est d'échantillonner un million de gens par an, ce qui devrait nous prendre 10 ans si l'on prend en compte l'évolution de la population.



Les Emirats Arabes Unis sont le premier pays à avoir décidé de ficher les empreintes génétiques de l'intégralité de sa population, expatriés, immigrés et “visiteurs” compris, indéfiniment -ou au moins jusqu'à leur mort.

Les tout premiers à être fichés seront les mineurs, au motif que “la majeure partie des criminels commencent lorsqu'ils sont jeunes. Si nous les identifions à cet âge, il sera plus simple de les réhabiliter avant qu'ils ne commettent de crimes encore plus graves”.

Plus c'est gros, moins ça passe

Élie Escondida et Dante Timélos, auteurs d'un "guide de self-défense juridique", **Face à la police / Face à la justice**, rappellent que la preuve par l'ADN n'est jamais qu'une méthode statistique, et que les "experts" n'analysent jamais l'intégralité d'une "empreinte" ADN, mais qu'ils en dressent un "profil" :



Deux ADN différents peuvent donner deux profils ADN semblables justement parce que le profil n'utilise qu'une fraction de l'ADN et non l'ADN dans sa totalité.

Pour pallier ces difficultés, les experts vont se livrer à un calcul de probabilités. L'idée est simple. Même si on ne peut certifier que deux profils ADN identiques représentent bien un ADN unique, il est toujours possible d'essayer d'estimer la probabilité d'une coïncidence fortuite.

Autrement dit, le résultat d'une expertise ADN n'est pas, contrairement à ce qu'on croit, une affirmation du type « l'ADN retrouvé dans cette trace appartient à telle personne » mais bien une affirmation du type « il y a x probabilités pour que l'ADN retrouvé dans cette trace appartienne à telle personne ».

Si on peut réfuter, avec une certitude absolue, l'identité entre deux profils, on ne peut en revanche jamais confirmer celle-ci avec une certitude de 100 %.



Pour Raphaël Coquoz, chargé de cours à l'École des sciences criminelles de l'université de Lausanne et spécialiste de l'ADN, on "accorde trop de valeur" à l'ADN : "l'analyse ADN donne une probabilité que telle ou telle personne ait été présente à un endroit. Le concept de probabilité est parfois difficile à entendre quand on aimerait voir les choses en blanc ou en noir."

Or, comme l'expliquent Escondida et Timélos, "plus un fichier augmente en taille, plus il est censé être efficace, mais plus sa fiabilité théorique est en chute libre"... Dit autrement : plus on fichera de gens, plus la probabilité d'en faire quelque chose de probant diminuera.

L'enfer est pavé de bonnes intentions.

Illustration CC Flickr : [micahb37](#) et extraite d'une **brochure** appelant au refus du fichage ADN.

CPOLITIC

le 16 février 2011 - 11:31 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

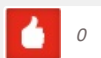


Excellent article riche et argumenté.

ce qui fait le plus peur: "les policiers dont l'ADN sera retrouvé sur le lieu d'un crime seront automatiquement considérés comme innocents, l'ADN relevé étant consécutif à une "erreur". Très pratique. Dans un état policier, évidemment..."

Encore un an à subir leurs folies...ça sera long!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

WAZABIII

le 16 février 2011 - 12:51 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@cpolitic je pense exactement la meme chose que toi.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

U.H.M.

le 16 février 2011 - 13:43 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"Les paranos ne sont pas ceux qu'on croit"

Sinon, une nouvelle fois merci pour cet article. Les fantasmes de pitres comme Estrosi se rapprochent peu à peu de leur concrétisation. Et comme d'habitude, la majorité de la population n'a pas les informations nécessaires pour approuver ou désapprouver ces projets en connaissance de cause.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

JEAN MARC MANACH

le 16 février 2011 - 14:48 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Oups, merci, j'ai rectifié, mais comment donc une telle faute a donc bien pu passer ?

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

TUNGSTENE

le 16 février 2011 - 20:39 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



A propos de contamination, pendant une huitaine d'année la police allemande a cherché en vain un serial killer pour découvrir à la fin que c'était l'ADN de celle qui préparait les kits de prélèvement.

Par contre ce qui m'étonne c'est que des personnes porteuses d'armes ne soient jamais soumises à des tests d'alcoolémie!

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

BUZUT

le 17 février 2011 - 10:49 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ce genre de projet est très dangereux pour les libertés individuelles et il faut à tout prix s'y opposer.

La stratégie du gouvernement est toujours la même, on fait passer une loi en la rendant acceptable car on lui donne des objectifs louables (faire baisse le nombre de mort sur les routes, protéger les internautes de la pédophilie...) et ensuite, les lois sont remodelées à leur convenance.

Les radars ne sont maintenant presque plus signalés, ils sont d'ailleurs mis aux endroits jeux et pas dangereux, les fichiers ADN n'étaient consultables que par certain service dans des cas bien précis, ils sont maintenant disponible même hors de France et on généralise leur utilisation au moindre délit...

Big Brother says : 'hello, i'm watchin' you'

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

DOJO11

le 18 février 2011 - 19:24 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



quand les experts se mordent la queue , ne risquent ils pas de s'empoisonner ?

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

AREUH

le 20 février 2011 - 17:13 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



ne pas oublier de ficher les hommes politiques & leurs familles, mr estrosi.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

FLORI

le 7 août 2011 - 11:40 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il y aurait donc deux sortes d'ADN, l'un pour l'homme, l'un pour la femme. N'étant pas un scientifique, je ne peux qu'admettre et souhaiter que c'est vrai. Comme tous vos crimes sont dans la plupart des cas origines sexuelles, il est plus facile à repérer dans un vagin violenté un ADN masculin. Je veux bien le reconnaître. Ce qu'il m'est assez difficile à comprendre - sauf ceux des atteintes de viols - comment vous pouvez déterminer un vol à l'arraché d'une personne âgée par un comportement très vieux par maladies avec des opérations chirurgicales dues à une personne très invalidante qui se doit après multiples cafouillages se rendre à l'évidence qu'il lui faut s'approprier une grande aide sociale et remédicale très suivie pour des classifications très délicates suivant sa capacité technique restant tant dans corps après les conséquences de chirurgies répétées et dans son esprit pour lui garder un bon flegme médical à souhaits malgré quelques refus de familles assez diffus ou assez aléatoires pour qu'il garde son esprit pratique chez lui avec quelques conditionnements dont il s'habitue peu à peu. Dans ces cas-là cet ADN dont vous ventez de plus en plus son évolution sur chacun d'entre-nous malgré l'âge d'un citoyen agréable et honnête en se variant lui-même, un imposteur à l'arraché d'un vulgaire porte-monnaie retrouvé par exemple 8 à 15 mois après... Leurs deux ADN ont - je suppose à tout hasard - ont vieilli par leurs matières dont je ne connais pas les composants de l'espèce humaine, est-ce toujours efficace après tant de rapprochements aussi naturels malgré tous les avocats du monde entre le côté de la population vieillie défendue par un maître de barreau X reconnaissant l'assassin l'ayant volé et le pitre adolescent défendu par un autre maître du barreau Y qui aura la tâche suprême de combattre en toute égalité cette atmosphère scientifique des organes tels les doigts du voleur dans les empreintes appelées ADN, là aussi. Je n'ai pas d'autres questions puisque sans expérience notoire, bien entendu!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

3 pings

Les tweets qui mentionnent Et si on fichait l'ADN de tous les policiers ? » Article » OWNI, Digital Journalism -- Topsy.com le 16 février 2011 - 8:47

[...] Ce billet était mentionné sur Twitter par Diego de La vega, Happy Go Nogo, Pierre Breteau, stephane mourgues, Askrin14 et des autres. Askrin14 a dit: RT @owni: [#owni] Et si on fichait l'ADN de tous les policiers ? <http://goo.gl/fb/ridtm> [...]

S7_Héritage/Roi/Fichage/Déchiffrages/Raides « Ça se marmule ! le 16 février 2011 - 23:36

[...] le commissaire honoraire du Monde. On parle toujours du fichage des citoyens à l'œuvre mais celui des policiers est [...]

ET SI ON FICHAIT L'ADN DE TOUS LES POLICIERS ? « !/ Le coin utile !/ L'info alternative, l'info décodé, l'info occulté... le 22 février 2011 - 9:09

[...] : <http://owni.fr/2011/02/16/et-si-on-fichait-ladn-de-tous-les-policiers/> Partager/Marquer Cliquez ici pour annuler la [...]